PRÉFECTURE DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du préfet

Conseil de Paris

Séance du 19, 20, 21, 22 Mai 2026

REPONSE A LA QUESTION ECRITE N° 2026 – 10

Posée par Madame Sonia Chaouche et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire relative à l'anticipation des usages et du partage de l'espace public en période de fortes chaleurs et l'instauration d'une nouvelle doctrine policière.

En France métropolitaine, Météo-France prévoit, dans ses scénarios les plus pessimistes à l'horizon 2050, des canicules plus intenses et plus fréquentes. Leur durée pourrait être jusqu'à cinq fois supérieure à celle observée en 2003, avec des épisodes susceptibles de survenir dès le mois de mai et jusqu'en octobre. Ainsi, les épisodes de fortes chaleurs constituent désormais des situations récurrentes ayant des conséquences directes sur les conditions d'occupation de l'espace public et les équilibres de tranquillité publique, notamment dans les secteurs urbains les plus denses.

Dans ce contexte, les services de police sont mobilisés afin de concilier les impératifs de sécurité et de tranquillité publiques avec les besoins légitimes des habitants cherchant à se rafraîchir, en particulier en soirée et durant la nuit. Une attention particulière est portée à la prévention des tensions liées à la forte fréquentation de certains espaces publics, dans une logique de dialogue, de médiation et de présence de terrain.

L'action des forces de l'ordre n'a pas vocation à sanctionner des comportements directement liés à la recherche de fraîcheur pendant les épisodes caniculaires. Les interventions ont pour objectif de prévenir les troubles caractérisés à l'ordre public, les nuisances importantes pour les riverains ainsi que les comportements susceptibles de mettre en danger les personnes et les biens.

Certaines pratiques appellent toutefois une vigilance particulière en raison des risques qu'elles présentent pour la sécurité publique. Tel est notamment le cas des phénomènes de « streetpooling » liés aux ouvertures illicites de bouches à incendie, observés de manière récurrente lors des épisodes de fortes chaleurs.

Ce phénomène ne saurait être assimilé à un simple usage récréatif de l'espace public. Les bouches à incendie constituent en effet des équipements indispensables à la sécurité civile et à l'intervention des secours. Au-delà des dégradations des équipements et des coûts supportés par les collectivités et les opérateurs de réseau, ces pratiques peuvent provoquer des accidents graves, des inondations de la voie publique ou d'immeubles, perturber la circulation et générer des risques importants pour les usagers de l'espace public. Elles sont également susceptibles d'altérer les capacités opérationnelles des services de secours en réduisant temporairement la disponibilité de certains points d'eau incendie et en mobilisant des moyens déjà fortement sollicités pendant les épisodes de forte chaleur.

Face à ces situations, les services de police sont pleinement mobilisés afin de faire cesser les ouvertures illicites constatées, de sécuriser les lieux et de permettre la remise en état des installations. L'ampleur du phénomène justifie une vigilance et une mobilisation soutenues : lors du dernier épisode caniculaire, survenu entre le 26 et le 30 mai dernier, 339 ouvertures de bouches à incendie ont été recensées à l'échelle de l'agglomération parisienne, dont 21 à Paris. Ces faits ont donné lieu à 55 interpellations sur l'ensemble du territoire concerné, dont une à Paris, et à 40 mesures de garde à vue.

Les vagues de chaleur ont également des conséquences sanitaires importantes, en particulier pour les personnes âgées, les personnes sans abri et les publics les plus exposés. À Paris, la gestion sanitaire d'une vague de chaleur relève d'une compétence partagée, à partir du niveau d'alerte rouge « canicule extrême », entre le préfet de police et le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris. Le préfet de police assure la direction opérationnelle des dispositifs de gestion de crise à Paris en cas d'événement majeur.

Ainsi, lors des épisodes de canicule, une coordination étroite est assurée entre la préfecture de police, la préfecture de la région d'Île-de-France, la Ville de Paris, les services de secours, l'agence régionale de santé et les acteurs concernés afin d'adapter les dispositifs de prévention, de sécurité et d'information du public. Les dispositifs opérationnels font ainsi l'objet

d’une adaptation continue en fonction de l’intensité des épisodes météorologiques, de la fréquentation des espaces publics et des tensions susceptibles d’être constatées sur le terrain.

À ce titre, plusieurs dispositifs de prévention et de rafraîchissement sont déployés par la Ville de Paris, notamment à travers l’ouverture d’îlots de fraîcheur accessibles au public.

Dans un contexte d’intensification des épisodes climatiques extrêmes, les services de l’État demeurent pleinement mobilisés afin d’adapter en permanence leurs dispositifs d’intervention et de prévention, dans le souci de concilier les enjeux de santé publique, de protection des populations et de tranquillité publique.